



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-07

L'an deux mille treize,
Le 21 février, à Metz

Date de convocation	29 janvier 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. Daniel COINCE
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
Mme Morgane PITEL
M. André DEGUIS
M. Bernard DEKENS
M. Jean-Marc FOURNEL
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorff)
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
M. Bruno PILARD
M. Michel PORCELLI
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Franck TUOT

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-07

Objet de la délibération :

Partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat avec l'agence de l'eau, ci-jointe.
- Autorise le Président à procéder éventuellement à des ajustements de forme et à signer cette convention

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY





Projet de Programme de partenariat

entre

**l'Etablissement Public
d'Aménagement de la Meuse et de
ses Affluents**

et

l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

2013 - 2018

Le présent programme de partenariat est conclu entre :

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ;
Établissement public administratif de l'État, dont le siège est à ROZÉRIEULLES, lieu-dit « le Longeau » – BP 30019 – 57161 Moulins-lès-Metz, représenté par son Directeur Général, ci-après désigné « l'agence de l'eau »,

d'une part,

et,

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS,

syndicat mixte de collectivités territoriales, dont le siège est 26 avenue Jean Jaurès, 08000 Charleville-Mézières - N° d'immatriculation : 250 802 295 00023
Représenté par son Président M. Jean-Paul Bachy, ci-après désigné(e) « l'EPAMA »,

d'autre part.

PREAMBULE

Le bassin versant de la Meuse (voir carte en annexe 1)

La Meuse est un fleuve international qui draine les territoires français, belge, allemand et néerlandais sur un parcours d'environ 905 kilomètres. Elle prend sa source au pied du plateau de Langres à Pouilly-en-Bassigny (Haute-Marne) à 384 mètres d'altitude. Son bassin versant hydrographique s'étend sur 34 600 km², dont environ 10 000 km² en France, et son débit moyen à l'embouchure atteint 330 m³/s, alors qu'il est déjà de 150 m³/s à la frontière franco-belge.

Le fleuve Meuse présente des faciès très contrastés sur l'ensemble de son cours, du fait de contextes locaux variés. Petit cours d'eau de plaine en zone d'élevage majoritaire dès son cours amont (52), la Meuse a subi de nombreuses dégradations morphologiques du fait de travaux d'hydraulique agricole généralisés (curages, recalibrages, rectification). Les objectifs d'atteinte du bon état DCE ont de fait été reportés en 2021 et 2027, compte-tenu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre et de l'inertie nécessaire pour l'amélioration de l'état des cours d'eau sur ce secteur. Sur son cours médian (88, 55 et 08 amont Sedan), la Meuse a conservé une grande partie de ses qualités écologiques, qui en font encore aujourd'hui un des fleuves les plus sauvages et les plus préservés de France. Ces qualités ont été reconnues de longue date à travers de nombreux inventaires écologiques et des labellisations internationales telles que NATURA 2000.

Les objectifs d'atteinte du bon état sont malgré tout reportés en 2027, du fait d'une problématique globale de pollutions diffuses agricoles (pesticides), autre enjeu prioritaire de ce bassin versant majoritairement agricole. Le cours aval du fleuve s'est vu considérablement modifié par l'usage de la voie d'eau pour la navigation, engendrant la canalisation du lit et la construction d'ouvrages transversaux dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (tout comme dans les pays riverains aval). Ces aménagements amènent aujourd'hui à repousser également tardivement les objectifs de bon état de la masse d'eau (2027).

La situation des affluents est également très hétérogène, avec globalement la majorité des principaux affluents encore bien préservée (Chiers, Semoy, Sormonne), mais avec également une grande partie de l'ensemble du réseau hydrographique secondaire fortement dégradée par les modifications morphologiques liées aux travaux hydrauliques lourds. Ce constat met en évidence la nécessité de

pouvoir améliorer l'état et le fonctionnement naturel de ces contributeurs à la vie du fleuve Meuse, pour assurer à terme une gestion durable des écoulements, ainsi que le bon état des milieux et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant international.

L'EPAMA et ses actions

Face aux inondations majeures de décembre 1993 et de janvier 1995, les élus lorrains et champardennais, en concertation avec le Préfet de Lorraine, Préfet coordonnateur de bassin, ont décidé de mettre en place l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents, l'EPAMA.

L'EPAMA est un établissement public territorial de bassin au sens de l'article L. 213-12 du code de l'environnement :

« Pour faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin. »

La première mission du Syndicat Mixte a consisté, sur la période 1998-2001, en la réalisation d'une étude globale de modélisation à l'échelle du fleuve, visant à mieux définir les risques et les enjeux liés aux inondations puis à rechercher en conséquence les aménagements les plus adaptés pour réduire leur impact, et enfin à améliorer les outils de prévision de crues existants.

Cette étude a abouti à une stratégie d'aménagement visant à réduire l'impact des inondations les plus importantes en intégrant de manière équilibrée les aspects environnementaux.

De 2005 à aujourd'hui, l'EPAMA a conduit auprès des collectivités territoriales du bassin des actions pour améliorer la gestion de crise liée aux inondations, à travers la démarche OSIRIS. Un exercice de simulation de crise, regroupant de plus en plus de participants, a lieu tous les ans depuis cette date.

De 2002 à 2008 : un premier projet associant des protections localisées à Charleville-Mézières (08) et Givet (08) avec une zone de ralentissement dynamique à Mouzon (08) a été réalisé. Cette dernière a nécessité la mise en place d'une protection de deux villages (Pouilly-Sur-Meuse et Létanne) dans le cadre des compensations du projet. Tous ces aménagements, complémentaires entre eux, se sont inscrits dans le cadre d'un Projet d'Intérêt Général, à ce jour quasi achevé.

De 2006 à 2008, l'EPAMA a engagé avec les collectivités l'élaboration du schéma d'aménagement hydraulique et environnemental de la Meuse entre Brixey-aux-Chanoines et Troyon ainsi que l'étude globale de la Meuse et de ses Affluents sur le bassin amont de la Meuse (88 et 52).

Ces deux études ont abouti aujourd'hui respectivement à la conduite en maîtrise d'ouvrage, par l'EPAMA et sur demande des collectivités territoriales, d'une opération d'aménagement de 8 seuils (réduction des impacts écologiques) et à la mise en œuvre du schéma global de gestion des crues et de renaturation des cours d'eau du bassin de la Meuse Amont (opération HEBMA).

Sur le plan international, l'EPAMA est membre de la délégation française de la Commission Internationale de la Meuse. Le syndicat est depuis 2009, le chef de file de l'opération AMICE (adaptation de la Meuse et de son bassin versant aux impacts du changement climatique sur les inondations et étiages). Cette opération regroupe 17 organisations d'Allemagne, de Belgique, de France et des Pays-Bas.

Auprès des collectivités membres du syndicat, l'EPAMA assure des missions de coordination technique et d'animation. Il fédère les collectivités territoriales concernées afin de définir et mettre en œuvre des actions concertées de prévention des inondations sur l'ensemble de son bassin versant (PAPI 2003-2006). Son action s'est traduite par la signature du CPIER Meuse (2007 – 2013). Cet

outil, révisé en 2011 pour traiter conjointement les problématiques inondations et milieux, permet aux collectivités d'œuvrer pour une meilleure gestion des cours d'eau.

L'ensemble des actions de l'EPAMA s'inscrivent dans le respect des Directives européennes 2000/60/CE établissant le cadre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau et 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Dans l'objectif général d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et de réduire les impacts des inondations sur la santé, l'économie et l'environnement, l'EPAMA et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'engagent ensemble pour mener des actions concrètes sur le bassin de la Meuse, actions qui pourront être portées par l'EPAMA ou par les collectivités locales de ce territoire, avec le soutien technique et financier des deux partenaires.

Ce partenariat s'appuiera sur un renforcement des coopérations entre les deux structures et un appui financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux activités de l'EPAMA sur les trois axes suivants :

- ✓ Axe 1 : la définition, la coordination et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour la gestion durable de la Meuse et de ses affluents (volets hydraulique et écologique),
- ✓ Axe 2 : l'assistance et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage d'opération (collectivités locales) pour mener des projets sur le bassin versant,
- ✓ Axe 3 : la mise en œuvre d'opérations de gestion des inondations et des milieux aquatiques,

Cette collaboration permettra un partage total des stratégies pour une meilleure efficacité sur le terrain.

ARTICLE 2 – OBJET DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

2.1 - TERRITOIRE CONCERNE

Le présent programme de partenariat s'applique à l'ensemble du bassin versant de la Meuse, territoire de compétence de l'EPAMA. (voir carte en annexe 1)

2.2 - PROGRAMME D'ACTIONS HIERARCHISEES ET PLANIFIEES

Les missions en cours :

Sur le bassin versant de la Meuse, il est à noter que les axes suivants sont déjà mis en œuvre :

- ✓ Le projet AMICE s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable sur le bassin de la Meuse, en estimant les évolutions probables du fonctionnement hydraulique et hydrologique du fleuve, pour anticiper les impacts qui en découleraient sur les activités humaines. Il est soutenu techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau. De même, l'EPAMA participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques de restauration et de préservation des milieux aquatiques, aussi bien au niveau des départements qu'auprès des instances de bassin.
- ✓ Les services de l'EPAMA apportent un appui méthodologique et une expertise auprès des collectivités du bassin versant dans leurs actions. Cette assistance de la maîtrise d'ouvrage passe aussi par un réseau des chargés de missions locaux, co-animé par l'EPAMA et l'Agence de l'Eau.
- ✓ L'accompagnement financier de l'Agence de l'eau permet de soutenir ces moyens humains d'animation et d'expertise à large échelle. Ces aides sont complémentaires à celles mobilisées pour mettre en œuvre des projets structurants et ambitieux portés par l'EPAMA à l'échelle du bassin de la Meuse, tels que l'aménagement des seuils de la Meuse médiane (55)

et la réalisation du schéma global de gestion des crues et de renaturation des milieux sur le bassin de la Meuse amont (88 et 52).

Ce partenariat doit permettre de poursuivre ces actions pour aboutir au stade opérationnel de ces projets prioritaires.

Les projets à mettre en œuvre :

L'EPAMA a bien sûr pour objectif de poursuivre son action engagée depuis 1996 dans la gestion du risque inondation, mais surtout d'affirmer son rôle dans la gestion globale des milieux et du grand cycle de l'eau.

En 2013, l'EPAMA souhaite réaliser une actualisation du programme d'action et prévention des inondations afin d'obtenir une nouvelle labellisation PAPI. Cette stratégie de bassin versant permettra d'anticiper sur les articulations à venir entre le SDAGE et le futur Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI). Cette démarche intégrera les actions concrètes des programmes de mesures concernant l'hydromorphologie des cours d'eau, les zones humides et la gouvernance du bassin.

L'objectif du partenariat est donc de permettre à l'EPAMA de poursuivre les actions en cours et de mettre en œuvre de nouvelles actions, intégrées notamment aux plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) des départements concernés par le bassin de la Meuse.

Parmi ces actions, l'EPAMA a identifié, en concertation avec l'Agence de l'eau, les projets suivants s'articulant autour des trois axes forts du partenariat. Ces actions et leurs indicateurs de suivi sont repris dans l'annexe 2.

Axe 1 : Gestion durable du bassin versant de la Meuse

1.1 Stratégie d'intervention

Il s'agit de définir un nouveau programme d'action et de prévention des inondations intégrant l'ensemble des objectifs des programmes de mesure et des PAOT pour l'amélioration de l'état l'hydromorphologique des cours d'eau et de la ressource en eau. Construit à travers des études préalables globales (hydrauliques et écologiques), ce programme servira de base de travail à la mise en place d'un nouveau PAPI, et plus globalement, d'une nouvelle stratégie d'action pour l'EPAMA sur l'ensemble du bassin versant. Cette stratégie passe aussi par la réalisation d'un outil de modélisation hydraulique permettant d'intégrer cette notion à l'ensemble des actions (Projet MHYM).

1.2 Etude globale sur les zones humides

L'objectif est de définir et de mettre en œuvre une politique commune sur la connaissance et la gestion des zones humides. Cette démarche s'appuiera sur la réalisation d'un diagnostic global du patrimoine zones humides du bassin de la Meuse (connaissances existantes et acquisition de connaissances). De ce diagnostic émaneront des actions concrètes de restauration et de conservation, définies par niveaux de priorité, en concertation avec les partenaires locaux (DREAL, Conseils Régionaux, Généraux, Intercommunalités, Conservatoires, etc).

1.3 Projet international

L'EPAMA travaillera à la mise en œuvre d'un nouveau projet international de développement durable de la Meuse, pour donner suite à la démarche AMICE, qui par les résultats produits et le partenariat développé, a ouvert de bonnes perspectives de travail (anticipation des impacts écologiques du changement climatique sur les usages et adaptation de ces derniers, etc).

1.4 Articulation du Plan de Gestion du Risque Inondation et du SDAGE

L'EPAMA œuvrera à une coordination du prochain SDAGE et du PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) sur le bassin de la Meuse, afin de mettre en cohérence les politiques de gestion des crues, d'aménagement du territoire et de préservation des milieux aquatiques.

Axe 2 : Professionnalisation des maîtrises d'ouvrage d'opération sur les milieux aquatiques

2.1 Assistance aux collectivités locales

A travers sa mission de fond d'animateur sur le bassin de la Meuse, l'EPAMA soutiendra les actions des collectivités locales et agira pour une meilleure gouvernance du grand cycle de l'eau au niveau des territoires. Il s'agira de mener une animation de proximité pour favoriser l'émergence des projets, et d'apporter une assistance technique et administrative là où elle fait défaut.

Cette assistance est déterminante pour pouvoir engager dans les meilleures conditions et les meilleurs délais ces projets nécessaires à l'amélioration de l'état écologique et la gestion durable des crues des cours d'eau, qui auront éventuellement pu être identifiés au sein des PAOT. Cette assistance technique passe aussi par un appui à une meilleure gestion de crises et la réalisation d'exercice annuel (Démarche Osiris).

2.2 Veille technique et réseau de connaissance

L'EPAMA poursuivra sa participation aux travaux nationaux de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et des instances partenaires, en particulier l'ONEMA, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB). De même, l'EPAMA continuera d'alimenter le réseau du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIP) Hydraulique et Environnement par son expérience de maître d'ouvrage afin de faire émerger au niveau national le principe d'intervention mixte sur les cours d'eau.

2.3 Entreprises et gestion des risques naturels

Les entreprises historiques sont essentiellement situées le long de la voie d'eau, ainsi, une inondation peut avoir un impact notable sur l'activité de ces entreprises, mais également d'un point de vue environnemental sur les stockages de produits dangereux et de déchets. L'EPAMA souhaite faire partager son expertise et son expérience auprès des entreprises du bassin versant. L'établissement engagera un projet d'intérêt collectif avec le monde professionnel sur cette thématique.

Axe 3 : Opération de maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques

3.1 Opération d'aménagement des seuils de la Meuse Médiane

Sur le territoire de quatre Communautés de Communes du Val des Couleurs, de Void-Vacon, de Commercy et du Sammiellois, le fleuve Meuse présente un intérêt écologique et un état de préservation exceptionnel au niveau du lit mineur et du lit majeur, marqué par une exploitation agricole relativement extensive. Sur cet itinéraire, la présence de nombreux ouvrages transversaux ou latéraux (seuils), influencent le fonctionnement du fleuve et de sa plaine inondable, tant d'un point de vue hydraulique qu'écologique. Suite à la conception en cours des travaux, l'EPAMA s'engagera dans la réalisation des aménagements conciliant l'ensemble des usages, en visant à réduire au maximum les impacts de ces ouvrages.

3.2 Opération d'aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont

Sur le bassin de la Meuse Amont, le besoin à satisfaire par les aménagements envisagés consiste à améliorer durablement le fonctionnement et l'état des cours d'eau, tant d'un point de vue hydraulique qu'écologique. Ce besoin s'exprime à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Meuse amont dans une logique de cohérence des actions à réaliser au niveau de chaque site. L'opération vise donc un premier objectif de réduction de la vulnérabilité face aux inondations. Le second objectif est la gestion environnementale, en partie guidée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE).

3.3 Suivi écologique de la Zone de Ralentissement de Dynamique des Crues (ZRDC) de Mouzon

L'EPAMA mettra en œuvre le suivi écologique de la zone de ralentissement dynamique des crues de Mouzon pour une meilleure connaissance des impacts éventuels de ce type d'aménagement sur des milieux alluviaux, et suivre l'évolution d'un site connu.

Les moyens à mobiliser :

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces actions, l'EPAMA doit disposer des compétences suivantes :

- ✓ La conduite de projet
- ✓ la gestion écologique des milieux aquatiques
- ✓ la gestion de l'hydraulique et de l'hydrologie
- ✓ la gestion des systèmes d'information
- ✓ la communication et la sensibilisation sur les inondations et les milieux aquatiques

Sur la période 2013-2015, l'EPAMA mobilisera 6 ETP pour remplir ces différentes missions.

Le tableau page suivante détaille et décrit les actions reliées à chaque axe de travail ainsi que les années de réalisation.

Axe d'intervention	Thème d'intervention		Descriptif	Actions	Année
Axe 1 : la définition, la coordination et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour la gestion durable de la Meuse et de ses affluents (volets hydraulique et écologique),	1.1	Stratégie d'intervention	Programme d'aménagement et de gestion des eaux (PAGE Meuse - PAPI, actions du programme de mesure...)	Projets stratégique Meuse	2013
				Communication	2013-2015
				Modélisation du fleuve Meuse	2013
	1.2	Etude globale sur les zones humides	Définition d'une politique de connaissance et de gestion des zones humides	Projet Zones humides	2013
					2014-2015
					2015
	1.3	Projet international	Réalisation d'un programme transnational pour un développement durable de la Meuse	AMICE	2013
				AMICE2	2014
	1.4	Articulation du PGRI et du SDAGE	Coordination du PGRI et du SDAGE	Avls d'EPTB auprès des pouvoirs publics	2013-2015
				Participation à l'AFEPTB et instance de concertation nationale	2013-2015
Axe 2 : l'assistance et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage d'opération (collectivités locales) pour mener des projets sur le bassin versant,	2.1	Assistance aux collectivités territoriales	Appui aux collectivités dans leurs actions sur le grand cycle de l'eau et pour une meilleure gestion du risque	Appui aux collectivités membres sur les projets mixtes	2013-2015
				Emergence de nouveaux projets et appui aux collectivités non membres	2013-2015
				Suivi des aménagements réalisés	2013-2015
				Sensibilisation gestion du risque OSIRIS	2013-2015
	2.2	Veille technique et réseau technique	Actualisation des connaissances et partage d'expérience auprès des acteurs du bassin de la Meuse	Réseau des chargés de missions rivières du bassin de la Meuse	2013-2015
2.3	Entreprises et gestion des risques naturels	Amélioration de la gestion du risque par les acteurs professionnels	Réduction de la vulnérabilité des entreprises	2013-2015	
Axe 3 : la mise en œuvre d'opérations de gestion des inondations et des milieux aquatiques,	3.1	Opération d'aménagement des seuils de la Meuse Médiane	Aménagement sur un long linéaire de Meuse de seuils dans le respect des usages et du maintien de la continuité écologique	Aménagement de 8 seuils sur le secteur de la Meuse Médiane	2013
					2014
					2015
	3.2	Opération d'aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont	Aménagement du bassin amont de la Meuse pour réduire les risques d'inondation et améliorer durablement l'état écologique des cours d'eau	HEBMA	2013
					2014
					2015
	3.3	Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon	Mise en œuvre du suivi écologique des travaux réalisés en particulier de la ZRDC de Mouzon.	Suivi Ecologique de la ZRDC de Mouzon	2013
2015					

2.3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

- Engagements de l'EPAMA

L'EPAMA convient de réaliser les actions inscrites au programme de partenariat, conformément aux termes de la programmation hiérarchisée définie à l'article 3.2 et son annexe 2.

L'EPAMA mentionnera la nature de l'accompagnement et l'intervention financière de l'Agence dans toute communication ou publication relative au programme de partenariat ou à des actions incluses dans son cadre.

- Engagements de l'Agence

L'Agence de l'eau prendra en compte de manière prioritaire et dans la limite de ses crédits les demandes d'aides portant sur les opérations prioritaires du programme d'action.

Chaque opération identifiée par le programme devra faire l'objet d'une demande d'aide avant commencement de l'exécution; chaque demande sera accompagnée de tout document nécessaire décrit dans la délibération générale d'intervention ou tout autre document de communication.

La participation financière de l'Agence de l'eau fera l'objet d'une demande et d'une décision d'aide, pour chaque opération, et donnera lieu à l'établissement d'une convention d'aide soumise à la signature du Maître d'ouvrage des travaux (cas des opérations collectives) ou du signataire maître d'ouvrage afin de préciser notamment les modalités et conditions de versement de celle-ci.

Le présent partenariat sera décliné sous forme :

- de conventions de moyens entre l'EPAMA et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour chaque action d'investissement de la structure (travaux ou études). Ces conventions préciseront les objectifs, les axes prioritaires, les moyens et les types d'actions à mener pour chaque opération. Elles préciseront également les modalités d'aide financière propres à chaque projet.
- d'une convention globale pour le financement des postes de l'équipe pluridisciplinaire. Cette convention précisera les modalités administratives et financières pour l'octroi et le versement des aides de l'Agence.

2.4 - DUREE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Ce partenariat est établi pour une durée de 6 ans (durée du X^{ème} programme).

ARTICLE 3 – SUIVI - EVALUATION

3.1 - LES CRITERES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Des indicateurs d'action et d'effet sont définis pour le suivi du programme de partenariat et son évaluation, ils sont repris en annexe 2.

Sur la base de la réalisation de ces indicateurs, un bilan sera réalisé en 2015 à mi-parcours du programme pour redéfinir si besoin les contours du partenariat 2016-2018.

3.2 LE FONCTIONNEMENT DU SUIVI ET DE L'EVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Une réunion annuelle de suivi, au minimum, sera organisée à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Elle sera l'occasion d'échanger sur le déroulement du programme de partenariat sur la base d'un bilan de réalisation de l'opération à l'aide d'indicateurs d'action et d'effet dûment définis.

ARTICLE 4 : REVISION ET DENONCIATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

4.1 - REVISION

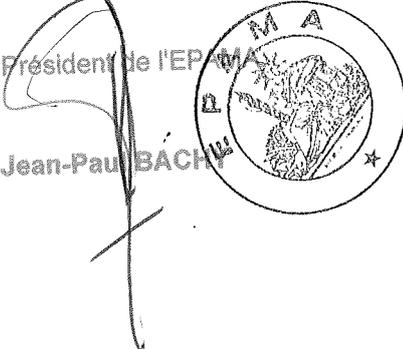
A titre exceptionnel, le programme de partenariat peut être modifié, par un additif signé entre les parties, et à l'initiative de chacune d'elles, en cas de modifications importantes du contenu et/ou des objectifs de l'opération lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du programme.

4.2 - DENONCIATION

Le programme de partenariat pourra faire l'objet d'une dénonciation à l'initiative des parties.

Le Président de l'EPAMA,

Le Président de l'EPAMA
Jean-Paul BACHY



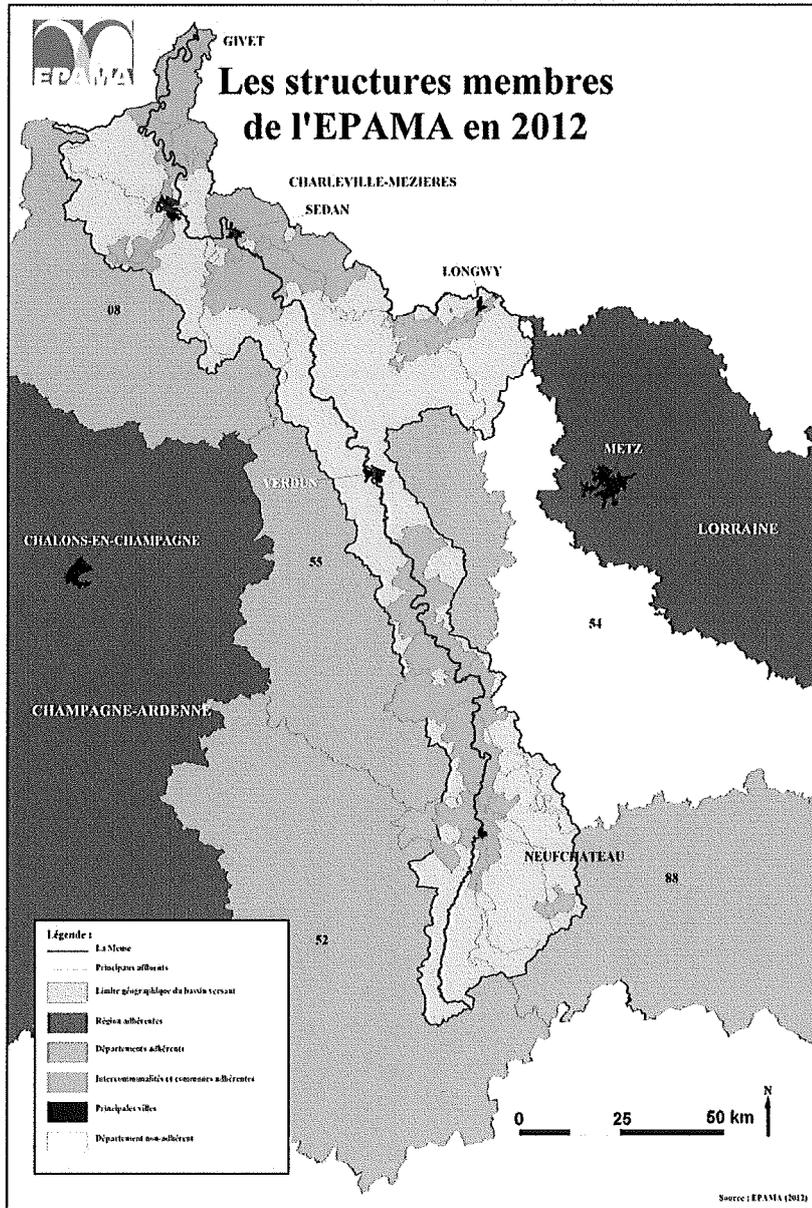
Le Directeur Général de
l'Agence de l'eau
Rhin-Meuse,

Liste des Annexes

ANNEXE 1 - DEFINITION DU TERRITOIRE

ANNEXE 2 - OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

ANNEXE 1 - Définition du territoire



ANNEXE 2 – Objectifs et Indicateurs de suivi du programme

Axe d'intervention	Thème d'intervention		Descriptif	Actions	Objectif	Année	Indicateur action
Axe 1 : la définition, la coordination et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour la gestion durable de la Meuse et de ses affluents (volets hydraulique et écologique),	1.1	Stratégie d'intervention	Programme d'aménagement et de gestion des eaux (PAGE Meuse - PAPI, actions du programme de mesure...)	Projets Meuse	Document d'organisation et de synthèse des actions à mener par les collectivités dans le domaine du grand cycle de l'eau	2013	Délibération du comité syndical sur le projet stratégique Dépôt d'un dossier PAPI avec un volet fort sur les projets mixtes
				Communication	Amélioration de la connaissance	2013-2015	Nombre de publication Nombre de participation à des manifestations Nombre de manifestation organisée Nombre de projet pour lequel il y a eu une action de communication
				Modélisation du fleuve Meuse	Amélioration de la connaissance	2013	Validation et mise en service du nouveau modèle Nombre d'utilisation du modèle pour les projets mixtes ou avis
	1.2	Etude globale sur les zones humides	Définition d'une politique de connaissance et de gestion des zones humides	Projet Zones humides	Connaissance et plan de protection des zones humides entant que tampon hydrologique	2013	Délibération du Conseil Syndical sur l'opération zone humide
						2014-2015	Rapport de l'étude
						2015	Délibération sur la stratégie d'intervention sur les zones humides
	1.3	Projet International	Réalisation d'un programme transnational pour un développement durable de la Meuse	AMICE	Amélioration de la connaissance des effets attendus du changement climatique et mesures d'adaptation	2013	Nombre de personnes au séminaire AMICE Nombre de publication
				AMICE2	Définition et mise en œuvre d'un projet internationale pour le développement durable de la Meuse	2014	Délibération du conseil syndical sur le lancement du projet (outil/tron)
	1.4	Articulation du PGRI et du SDAGE	Coordination du PGRI et du SDAGE	Avis d'EPTB auprès des pouvoirs publics	Amélioration de la connaissance	2013-2015	Nombre de participation à des réunions sous invitation de l'Etat ou de l'Agence de l'Eau
				Participation à l'AFEPTB et Instance de concertation nationale	Amélioration de la gouvernance	2013-2015	Nombre de participation à des réunions nationales

13

Axe 2 : l'assistance et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage (collectivités locales) pour mener des projets sur le bassin versant,	2.1	Assistance aux collectivités territoriales	Appui aux collectivités dans leurs actions sur le grand cycle de l'eau et pour une meilleure gestion du risque	Appui aux collectivités membres sur les projets mixtes	Amélioration de l'état écologique des cours d'eau	2013-2015	nombre d'avis donnés et de réunions/ jours de terrain
				Emergence de nouveaux projets et appui aux collectivités non membres	Amélioration de l'état écologique des cours d'eau	2013-2015	Nombre de nouveau contact Nombre de collectivité suivi Nombre de nouveau projet émergent Nombre de collectivités adhérents à l'EPAMA
				Suivi des aménagements réalisés	Amélioration de la connaissance	2013-2015	Nombre d'avis
				Sensibilisation gestion du risque OSIRIS	Amélioration de la gouvernance et de la connaissance	2013-2015	
	2.2	Veille technique et réseau technique	Actualisation des connaissances et partage d'expérience auprès des acteurs du bassin de la Meuse	Réseau des chargés de missions rivières du bassin de la Meuse	Amélioration de la connaissance et de la technicité des acteurs du bassin versant	2013-2015	Nombre de réunion annuel Nombre de technicien en moyenne par réunion
	2.3	Entreprises et gestion des risques naturels	Amélioration de la gestion du risque par les acteurs professionnels	Réduction de la vulnérabilité des entreprises	Amélioration de la gouvernance et de la connaissance	2013-2015	Nombre d'entreprise ayant réalisé un autodiagnostic
Axe 3 : la mise en œuvre d'opérations de gestion des inondations et des milieux équilibrés,	3.1	Opération d'aménagement des seuils de la Meuse Médiane	Aménagement sur un long linéaire de Meuse de seuils dans le respect des usages et du maintien de la continuité écologique	Aménagement de 8 seuils sur le secteur de la Meuse Médiane	Amélioration de la continuité écologique. Réduction du risque de vulnérabilité suite à la rupture d'un ouvrage.	2013	Réalisation du projet à la phase AVP approuvé par les collectivités
						2014	Dépôt du dossier d'autorisation des travaux
						2015	Notification du marché de travaux
	3.2	Opération d'aménagement hydraulique et environnemental du bassin de la Meuse Amont	Aménagement du bassin amont de la Meuse pour réduire les risques d'inondation et améliorer durablement l'état écologique des cours d'eau	HEBMA	Amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau Amélioration de la continuité écologique, Réduction du risque de vulnérabilité aux inondations	2013	Réalisation du projet à la phase AVP approuvé par les collectivités
						2014	Dépôt du dossier d'autorisation des travaux
						2015	Notification du marché de travaux
3.3	Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon	Mise en œuvre du suivi écologique des travaux réalisés en particulier de la ZRDC de Mouzon.	Suivi Ecologique de la ZRDC de Mouzon	Amélioration de la connaissance	2013	Démarrage de l'opération	
					2015	Rapport d'expertise	

14

Accusé de réception

008-250802295-20130221-D1307-DE

Reçu le : 04/03/2013